

14 février 1979

214

Rapport sur la participation de la Suisse aux nouveaux programmes de l'Agence spatiale européenne (ESA)

- Département politique. Proposition du 11 janvier 1979 (annexe)
 Département de l'intérieur. Co-rapport du 26 janvier 1979
 (adhésion)
 Département militaire. Co-rapport du 30 janvier 1979 (adhésion)
 Département des finances et des douanes. Co-rapport du 29 janvier
 1979 (annexe)
 Département politique. Rapport complémentaire du 1er février 1979
 (adhésion)
 Département de l'économie publique. Co-rapport du 30 janvier 1979
 (adhésion)
 Département des transports et communications et de l'énergie.
 Co-rapport du 31 jan-
 vier 1979 (annexe)
 Département politique. Rapport complémentaire du 7 février 1979
 (annexe)

Conformément à la proposition du département politique et compte tenu de la procédure de co-rapport, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Le rapport est approuvé avec les modification rédactionnelles suivantes:

Dans le résumé, chiffre 4, 4e alinéa

- 1ère ligne, le 9e mot est à remplacer par des
- 1ère ligne, les 10e, 11e et 12e mots sont à biffer
- 3e ligne, les 4e, 5e et 6e mots sont à remplacer par environ

Page 5 du rapport

- 26e ligne, ajouter dans la parenthèse l'ESA en prévoit
- 28e ligne, ajouter après le 4e mot intéressés au système
- 30e ligne, remplacer les 6e, 7e et 8e mots par environ
- 30e ligne, ajouter après le 11e mot en cours de négociation

Page 6, 1ère ligne, ajouter entre les 4e et 5e mots toutefois.

2. Conformément à la décision du 12 décembre 1977, le département politique est chargé d'informer les commissions des affaires étrangères des Chambres fédérales de la participation suisse aux nouveaux programmes de l'ESA.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

S. W. A. T.

Extrait du procès-verbal:

- | | | | | | |
|----------|----|------------------|--------------|--------------|--|
| - EPD | 15 | pour | exécution | | |
| - EDI | 5 | pour | connaissance | | |
| - EMD | 5 | " | " | | |
| - EVD | 5 | " | " | | |
| - VED | 7 | (GS 5, GD PTT 2) | pour | connaissance | |
| - BK | 3 | (Hb, Br, Sa) | " | " | |
| - EFK | 2 | " | " | " | |
| - FinDel | 2 | " | " | " | |

o.146.0

o.146.341

o.146.342

o.146.321 - KAM/JO/rc

o.146.331

o.146.333

Berne, le 11 janvier 1979

DistribuéeAu Conseil fédéral

Rapport sur la participation de la Suisse aux nouveaux programmes de l'Agence spatiale européenne (ESA)

I Introduction

Le 28 novembre 1977, nous vous avons soumis une proposition concernant la participation de la Suisse aux nouveaux programmes de l'Agence spatiale européenne (ESA). Nous vous demandions notamment d'approuver pour chacun de ces programmes un taux de contribution choisi de telle manière que les dépenses de la Suisse au titre des activités de l'ESA ne dépassent pas les plafonds que vous aviez fixés le 9 février 1977, soit 30 millions de francs en 1977 et 1978 et 28 millions en 1979 et 1980, inflation comprise. Vous avez approuvé cette proposition le 12 décembre 1977 tout en nous demandant de vous informer des décisions du Conseil de l'ESA et, plus particulièrement, du taux de participation de notre pays à chacun des nouveaux programmes. C'est l'objet de ce rapport.

A la fin de l'année dernière, nous pensions que les nouveaux programmes seraient adoptés en une seule fois. Tel n'a pas été le cas pour deux raisons: tout d'abord, presque tous les Etats membres ont des

./.

difficultés budgétaires. Celles-ci ont d'autant plus de conséquences sur leur participation aux programmes de l'ESA que leur monnaie est faible par rapport à l'unité de compte. A cela s'ajoute le fait que tous les programmes de l'Agence ne revêtent pas le même intérêt pour chacun des Etats membres. Ainsi un pays est d'autant moins enclin à faire l'effort nécessaire pour débloquer une négociation, que sa situation financière est difficile et que le programme concerné ne l'intéresse pas au premier chef.

C'est pourquoi, aucune décision d'ensemble relative aux activités futures de l'Agence n'a pu être prise au début de 1978. Peu à peu, toutefois, un accord s'est dessiné en ce qui concerne la production en série du lanceur ARIANE ainsi que le développement et le lancement des satellites opérationnels de télécommunications ECS. De même, les Etats membres sont parvenus à prendre une décision de principe sur un programme d'utilisation du Spacelab. En revanche, il n'a pas été possible d'aboutir à un accord sur la construction d'un satellite européen de télévision directe et seule une décision concernant les huit mois de la phase de définition du projet a pu être prise.

Ces quelques résultats ont toutefois permis aux pays européens membres de l'ESA de préserver le potentiel de leur industrie spatiale, d'entrer dans la phase opérationnelle du système de télécommunications par satellites qui était attendue depuis plusieurs années et de disposer à l'avenir de ses propres moyens de lancement par la fusée ARIANE.

II Participation suisse aux nouveaux programmes

1) Lancement d'Exosat par ARIANE

La décision de lancer le satellite scientifique EXOSAT par le lanceur européen ARIANE (à la place du lanceur américain DELTA) a été prise. Une partie des dépenses additionnelles occasionnées par ce changement a été prélevée sur le budget scientifique. Le solde, soit environ 65%,

a été réparti au prorata du Revenu national net (Suisse: 3,96% pour 1978).

B) Utilisation du Spacelab

Le principe d'un programme d'utilisation du Spacelab qui comprend la mise en place d'un "service d'accès au laboratoire" et l'organisation de plusieurs missions de démonstration a été accepté. Toutefois, la seule décision entérinée pour le moment concerne le financement du premier vol pour lequel la participation de la Suisse s'élève à 1,64% comme vous en aviez décidé.

C) Phase de production d'ARIANE

A l'origine, il était prévu de mettre en chantier une série de six lanceurs. Cette proposition n'a toutefois pas pu être maintenue en raison de divergences d'ordre financier. Il a finalement été décidé de ne construire, dans le cadre d'une première série, que cinq ARIANE: quatre pour les lancements déjà prévus des satellites EXOSAT, ECS (télécommunications), MARECS (télécommunications maritimes) et SPOT (satellite français de télédétection) ainsi qu'un lanceur de réserve.

Cette série ne constitue plus à proprement parler un "programme" car le financement de chaque lanceur sera assuré par son utilisateur. Toutefois, une complication apparaît: Si le coût de fabrication et de lancement d'une unité est constant, il n'en va pas de même du prix de vente qui, pour des raisons de concurrence, varie en fonction de la masse du satellite. Ainsi, seuls les utilisateurs des satellites qui emploieront la capacité totale de lancement d'ARIANE auront à payer le prix de revient réel du lancement. Les satellites plus légers (ECS et MARECS par exemple) bénéficieront d'un coût de lancement inférieur. Si la capacité non utilisée du lanceur ne peut pas être mise à profit pour mettre en orbite un deuxième satellite (système de lancement double), il en résultera un déficit qui sera comblé au prorata de la participation industrielle de chaque Etat membre de l'Agence à la

construction du lanceur ("retour industriel"). Cette politique de prix des lancements ARIANE s'explique par la volonté des Etats membres de promouvoir le lanceur européen. Elle correspond à la politique de promotion de la navette spatiale pratiquée par la NASA.

Quant au lanceur de réserve, il sera d'abord financé au prorata du retour industriel; puis, lorsqu'il sera attribué à un programme utilisateur, la clé de répartition des contributions sera corrigée en fonction de la participation de chaque Etat membre à ce programme.

Ce nouveau mode de financement des cinq lanceurs a eu pour conséquence secondaire le changement du nom de ce programme qui s'intitule désormais: "Soutien aux utilisateurs d'ARIANE".

La contribution suisse correspond à la part que prend notre industrie dans la construction d'ARIANE, c'est-à-dire 2,77%.

1) Fonctionnement du Centre spatial guyanais (CSG)

Le CSG à Kourou, construit par la France pour son propre programme spatial, a été partiellement "européanisé" pour les lancements des satellites de l'ESA. Tous les Etats membres participent de ce fait au financement de son entretien. L'accord qui règle cette contribution arrive à échéance à la fin de 1980 et un nouvel accord doit être conclu d'ici là.

Vous aviez décidé que la Suisse pourrait contribuer à ces frais d'entretien à partir de 1981 pour un maximum de 1,3 millions de francs par an à condition, toutefois, que les autres Etats membres fassent un effort comparable.

Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

./.

E) Programme de télécommunications

Le programme de télécommunications comprend les quatre parties suivantes:

- ECS (satellites de télécommunications, phase 3 du programme TELECOM)
La décision concernant cette partie du programme a été prise; la participation suisse est de 1,26%.

- H Sat (satellite de télévision directe)

Les Etats membres n'ont pu se mettre d'accord que sur une phase préliminaire d'étude d'une durée de 8 mois. La Suisse y contribue pour 2,5%. Il est prévu que la construction et le lancement de ce satellite seront par la suite financés proportionnellement au retour industriel, ce qui impliquera pour la Suisse une participation comprise entre 1,6 et 2,3%; (le pourcentage exact dépendra en effet de la décision de la République Fédérale d'Allemagne de participer ou non à ce programme).

- ASTP (programme de systèmes et de technologies de pointe)

Cette partie du programme ne présentait guère de difficultés puisque chaque membre est appelé à financer les études technologiques réalisées par sa propre industrie. Notre contribution correspond donc à la part des contrats attribués à notre industrie, soit 3,76%.

- MARECS (satellites de télécommunications maritimes)

La Suisse ne participe pas à cette partie du programme TELECOM. Notre industrie collabore néanmoins à la construction de ces satellites.

La phase 3bis du programme TELECOM comprend le lancement de ECS 2 ainsi que la construction et le lancement de satellites additionnels de la série ECS (3 au maximum), placés en orbite par l'ESA pour le compte de l'Organisation EUTELSAT (actuellement "EUTELSAT intérimaire") qui regroupe les PTT européens.

L'échelonnement des lancements devrait permettre à ce système européen de télécommunications de fonctionner pendant dix ou douze ans. L'accord entre EUTELSAT et l'ESA prévoit que la première versera à la seconde

un montant forfaitaire qui ne couvrira pas le coût total de l'opération. La différence sera à la charge des Etats membres de l'Agence, selon une clé de répartition particulière. La part suisse s'élèvera à 0,68%.

III Conséquences financières

Pour autant que l'on puisse être précis, compte tenu des incertitudes qui persistent, la contribution de la Suisse aux nouveaux programmes de l'Agence spatiale européenne se présente ainsi:

	1978	1979	1980	1981
	(mio de frs)			
- Lancement d'EXOSAT par ARIANE	-	-	0,4	0,3
- Utilisation du Spacelab (1,64%)	0,2	0,2	0,3	0,2
- Soutien ARIANE (2,77%) (anciennement phase de production)	1,8	1,3	0,2	0,5
- CSG Kourou dès 1981	-	-	-	1,3
- TELECOM phase 3	1,8	2,1	3,0	3,5
- TELECOM phase 3bis	-	-	0,2	0,3
SUB TOTAL :	3,8	3,6	4,1	6,1
Programmes engagés :	24,8	23,0	17,4	15,8
TOTAL :	28,6	26,6	21,5	21,9

Ainsi ces montants restent en deçà des plafonds que vous aviez fixés le 9 février 1977.

./.

IV Conclusions

En raison des difficultés financières des Etats membres de l'Agence, les décisions relatives aux nouveaux programmes n'ont été prises que pas à pas. Cette succession de décisions partielles a néanmoins abouti à ce que nous attendions, à deux exceptions près: la question de l'entretien du Centre spatial guyanais, qui peut être résolue dans les mois à venir et l'entrée dans la phase opérationnelle du satellite de télévision directe H-Sat, qui reste en suspens.

Le fait d'avoir réussi dans une large mesure à surmonter ces difficultés, pourtant réelles, a une double signification: d'une part, les Etats membres de l'Agence ont démontré qu'ils tiennent à poursuivre leur collaboration dans le domaine spatial qui, à l'instar de la coopération scientifique et technique européenne dans d'autres domaines, est fructueuse. D'autre part, ils sont conscients des possibilités croissantes qu'offre l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, que ce soit pour des activités purement scientifiques ou pour des activités d'application. Cette constatation est particulièrement réjouissante pour un petit pays comme la Suisse qui n'a d'autre choix que celui de la coopération internationale pour mener à bien une activité spatiale et en tirer profit.

Il convient enfin de relever qu'en raison de leur complexité, les programmes spatiaux nécessitent de longs délais de préparation et de réalisation. De ce fait les décisions relatives aux activités à venir doivent être prises plusieurs années avant la phase opérationnelle. A l'Agence spatiale européenne, les programmes futurs sont donc déjà en préparation et nous serons amenés prochainement à vous proposer la participation de la Suisse à ces nouvelles activités.

./.

Compte tenu de ce qui précède, le Département politique fédéral a l'honneur de

proposer :

1. Le Conseil fédéral prend connaissance du présent rapport et l'approuve.
2. Conformément à la décision du 12 décembre 1977, le Département politique est chargé d'informer les commissions des affaires étrangères des Chambres fédérales de la participation suisse aux nouveaux programmes de l'ESA.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL



Aubert

Extrait du procès-verbal :

- à la Chancellerie fédérale (en 5 exemplaires)
- au Département politique (en 15 exemplaires) pour exécution
- au Département de l'intérieur (en 5 exemplaires) pour information
- au Département militaire (en 5 exemplaires) pour information
- au Département des finances et des douanes (en 5 exemplaires) pour information
- au Département de l'économie publique (en 5 exemplaires) pour information
- au Département des transports et communications et de l'énergie (Direction générale des PTT) (en 5 exemplaires) pour information

3003 Berne, le 29 janvier 1979

Distribuée

Au Conseil fédéral

Rapport sur la participation de la Suisse aux
 nouveaux programmes de l'Agence spatiale européenne (ESA)

617.1

Co-rapport

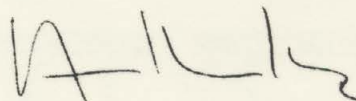
relatif à la proposition du Département Politique Fédéral
 du 11.1.1979

Le Département Fédéral des Finances a pris connaissance du rapport cité en
 exergue et en donne son accord.

Ainsi qu'il ressort du rapport, la participation de la Confédération aux pro-
 grammes décidés pour les années 1980 et 1981 s'élèvera à ca Fr. 22 Mio p.a. Le pla-
 fond (28 Mio p.a.) fixé par décision du CF du 9.2.1977 est ainsi respecté. Toute-
 fois, en tenant compte des variations de prix notamment, d'une modification pos-
 sible du taux de change des UC, l'on constate que la marge disponible pour la pré-
 paration de programmes futurs est minime.

C'est pourquoi, nous nous permettons par la présente de rendre attentif le Départe-
 ment Politique Fédéral sur le fait que, pour l'étude de notre participation aux
 programmes futurs dont il est question dans les conclusions du rapport, il ne
faudra pas s'attendre à pouvoir disposer de fonds substantiellement supérieurs à
 ceux fixer dans le plafond actuel et cela tout en admettant un résultat positif
 du scrutin populaire sur la réforme fiscale.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
 FINANCES ET DES DOUANES



G.-A. Chevallaz



EIDGENÖSSISCHES VERKEHRS- UND ENERGIEWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS ET DE L'ÉNERGIE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEI TRASPORTI, DELLE COMUNICAZIONI E DELLE ENERGIE

59.1.9.1

3003 Berne, le 31.JAN.1979

Distribuée

Au Conseil fédéral

Participation de la Suisse aux nouveaux
programmes de l'Agence spatiale européenne

C o - r a p p o r t

relatif à la proposition du DPF du 11 janvier 1979

Nous sommes d'accord sur le fond de la proposition.

Nous proposons toutefois les modifications rédactionnelles suivantes:

Dans le Résumé, chiffre 4, 4e alinéa

- 1ère ligne, le 9e mot est à remplacer par des
- 1ère ligne, les 10e, 11e et 12e mots sont à biffer
- 3e ligne, les 4e, 5e 6e mots sont à remplacer par environ

Page 5 du rapport

- 26e ligne, ajouter dans la parenthèse l'ESA en prévoit
- 28e ligne, ajouter après le 4e mot intéressés au système
- 30e ligne, remplacer les 6e, 7e et 8e mots par environ
- 30e ligne, ajouter après le 11e mot en cours de négociation

Page 6, 1ère ligne, ajouter entre les 4e et 5 mots toutefois

DEPARTEMENT DES TRANSPORTS ET
COMMUNICATIONS ET DE L'ENERGIE

Ritschard

o.146.0
 o.146.341
 o.146.342
 o.146.321 - JO/RD/rc
 o.146.331
 o.146.333

Berne, le 7 février 1979

Distribuée

Au Conseil fédéral

Réponse au rapport-joint

du Département des transports et communications et de l'énergie
 du 31 janvier 1979 relatif au rapport du Département politique
 du 11 janvier 1979 concernant le rapport sur la participation
 de la Suisse aux nouveaux programmes de l'ESA

Nous pouvons accepter les modifications rédactionnelles
 proposées par le Département des transports et communications et
 de l'énergie.

Nous tenons uniquement à souligner que le texte que nous
 avons soumis le 11 janvier 1979 à la procédure de consultation
 n'est pas une proposition mais un rapport au Conseil fédéral. Ce
 dernier, en effet, a déjà décidé le 12 décembre 1977 que la Suisse
 participerait aux nouveaux programmes de l'Agence spatiale européen-
 ne (ESA). Il ne s'agit maintenant que de faire rapport au sujet
 des décisions prises par le Conseil de l'Agence, au sein duquel
 notre délégation a négocié en respectant les limites fixées par
 le Conseil fédéral.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL



Aubert